

DEPARTEMENT du CALVADOS

ARRONDISSEMENT de CAEN

Mairie



14700

Téléphone : 02 31 90 02 20

E-mail : mairiecanivet@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire. Les convocations individuelles ont été envoyées le 02/05/2023, l'ordre du jour a été affiché en mairie le 02/05/2023. En application de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Florence BOUQUEREL est désignée secrétaire et accepte cette fonction.

Conseillers présents : M GOUPIL Jean-Pierre, M HUREL Alain, M CATHERINE Gilles, M DESERT Mickaël, M TABI Hassen, M LANGLOIS Lionel, M CHANCEREL Jean-Claude, Mme LETELLIER Arlette, Mme BOUQUEREL Florence

Conseillers ayant donné pouvoirs :

Conseillers absents ou excusés : M BOURY Stéphane, M CHRETIEN Jacky

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du 27 mars 2023
- Vente de l'ancienne gazinière de la salle polyvalente
- Devis pour la fourniture et l'installation de radars pédagogiques
- Devis pour la fourniture et l'installation de panneaux « entrée de ville »
- Demande de subvention pour la sécurisation et la matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire
- Devis pour la sécurisation et la matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire
- Sélection des jurys d'Assises 2024
- Questions diverses

Conseillers en exercice	11
Pouvoirs	0
Conseillers présents	9
Conseillers votants	9

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2023 – 16 : Vente de l'ancienne gazinière de la salle polyvalente

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/03/2023 par lequel les conseillers donnent leur accord pour la mise en vente de l'ancienne gazinière de la salle polyvalente.

Considérant que la gazinière n'a plus d'utilité depuis l'achat du four électrique en 2022,

Considérant que la gazinière ne figure pas à l'actif de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 9
	Pour : 9
	Contre : 0

Décide la vente de l'ancienne gazinière de la salle polyvalente pour un montant de 300€.

Accepte le chèque [REDACTED] remis par Monsieur [REDACTED]

Il est décidé de faire l'acquisition d'une table en inox à mettre à l'emplacement de l'ancienne gazinière.

Délibération N°2023 – 17 : DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire présente un nouveau devis proposant la fourniture, la pose, les réglages et la mise en route de radars pédagogiques pour la Route d'Harcourt. Le devis est proposé par l'entreprise AD Equipements, domicilié 6 rue Alfred Zuckerman – 14270 Mézidon Vallée d'Auge, pour un montant de 3 960.00€ HT.

Pour rappel, le devis accepté précédemment par le Conseil municipal ne prévoyait que la fourniture et s'élevait à 3 198.00€ HT.

Considérant que le devis proposé par l'entreprise AD Equipement prévoit des services de pose, réglages et service après-vente qui n'étaient pas compris dans la précédente offre,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 9
	Pour : 9
	Contre : 0

Accepte la proposition de l'entreprise AD Equipements, domicilié 6 rue Alfred Zuckerman – 14270 Mézidon Vallée d'Auge, pour un montant de **3 960.00€ HT**.

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis et les pièces y afférents.

Délibération N°2023 – 18 : DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX « ENTREE DE VILLE »

Considérant l'absence de panneaux d'entrée de ville à certains endroits de la commune,

Considérant les demandes faites par les agents des services postaux,

Monsieur le Maire a fait établir un devis pour la fourniture et la pose de deux panneaux d'entrée de ville, pour un montant de 741.34€ HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 9
	Pour : 9
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise AD Equipements, domicilié 6 rue Alfred Zuckerman – 14270 Mézidon Vallée d'Auge, pour un montant de **741.34€ HT**, pour la fourniture et la pose de deux panneaux d'entrée de ville.

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis et les pièces y afférents.

Délibération N°2023 – 19 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION ET LA MATERIALISATION DES POINTS D'ARRÊT DU BUS SCOLAIRE

Considérant les visites sur site et les essais en conditions réelles effectués par le représentant de la Région en charge des transports scolaires et suivant ces recommandations, le Conseil Municipal souhaite réaliser les travaux de sécurisation et matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire.

Dans cet optique, le conseil demande une subvention au Conseil Régional dans le cadre du dispositif « **Aménagement et équipement des Points d'Arrêt Routiers** ».

Monsieur Chancerel intervient pour rappeler que la sécurisation des arrêts du bus sur la RD n°6 – Route d'Harcourt, notamment pour la traversée de route par les élèves du secondaire, a toujours été refusée par le Conseil Départemental qui a la compétence sur cet axe.

Les conseillers souhaitent que cette incohérence figure au procès-verbal.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 9
	Pour : 9
	Contre : 0

Demande à Monsieur le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « **Aménagement et équipement des Points d'Arrêt Routiers** ».

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes demandes de subventions pour ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire et à effectuer les démarches nécessaires aux demandes de subventions.

Les travaux ne seront engagés qu'après la réception des attestations mentionnant que les dossiers sont complets et acceptés.

Délibération N°2023 – 20 : DEVIS POUR LA SECURISATION ET LA MATERIALISATION DES POINTS D'ARRÊT DU BUS SCOLAIRE

Considérant le point précédent, afin de réaliser les travaux de sécurisation et de matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire,

Monsieur le Maire présente un devis établi, suivant les recommandations du Conseil Régional, par l'entreprise AD Equipements pour un montant de 1 037.33€ HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 9
	Pour : 9
	Contre : 0

Accepte le devis établi par l'entreprise AD Equipements, domicilié 6 rue Alfred Zuckerman – 14270 Mézidon Vallée d'Auge, pour un montant de **1 037.33€ HT**, pour la sécurisation et de matérialisation des points d'arrêt du bus scolaire,

SELECTION DES JURY D'ASSISES 2024

Afin d'établir les listes préparatoires à la constitution des jurys d'Assises, la commune effectue un tirage au sort pour sélectionner deux personnes sur la liste électorale, deux numéros sont tirés au sort.

INFORMATIONS

- Rapport de l'audit énergétique de l'école, choix d'une date pour la présentation de l'étude réalisée par l'entreprise Quardina, en présence du représentant du SDEC. Date à fixer en semaine impaire.
- Lutte collective contre les frelons asiatiques : sélection de quatre entreprises parmi la liste fournie par la FREDON Normandie.

- Fibre optique : problèmes de raccordement pour les administrés. Il est proposé de faire un courrier aux habitants afin de recenser les personnes souhaitant se raccorder et les difficultés rencontrées par les administrés lors de leurs démarches pour le raccordement à la fibre optique. Les données recueillies seront transmises au Conseil Départemental.
- Vaisselle et stockage pour la vaisselle de la salle polyvalente.
- Poste d'agent technique : prévoir une création de poste en septembre pour un poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan sur le repas des Anciens : les conseillers sont déçus de la qualité du repas et du service.
- Communication aux habitants : trouver un meilleur moyen pour faire circuler l'information au sein de la commune.
- Déchets ménagers : entretien des containers plus régulier à voir auprès de la CDC du Pays de Falaise.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance, Florence BOUQUEREL

Le Maire, Jean-Pierre GOUPIL